

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

MINISTERIAL TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N° *03/18* DC/MINESEC/CMPM/2018 DU *06/02/*... 2018
RELATIVE A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS ABRITANT LE
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT - MINESEC

IMPUTATION : 52 25 334 03 390000 6161 411

EXERCICE : 2018



DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION	03
PIECE N° I - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	09
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION	10
2.1 - Le Dossier de Consultation	10
2.2 - Préparation des offres	10
2.3 - Dépôt des offres	11
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	11
2.5 - Attribution de la Lettre-commande	11
PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES	13
3.1 - Lettre de soumission	13
3.2 - Bordereau des prix unitaires	14
3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif	15
3.4 - Liste des Banques et Organismes financiers agréés	16
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE COMMANDE	17
SOMMAIRE.....	19
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES.....	20
CHAPITRE I: GENERALITES	21
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	21
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	22
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	23
TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	25
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	26
TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	27
GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES	28
MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	30





PIECE N° 0

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE.**

**CONSULTATION N° 03/18../DC/MINESEC/CMPM/2018 du 06/02../ 2018
RELATIVE A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS ABRITANT
LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

1. Objet de la consultation :

Dans le cadre de l'exécution du projet susvisé, le Ministre des Enseignements Secondaires lance en procédure d'urgence, pour le compte de l'Exercice budgétaire 2018, une consultation pour l'entretien des bâtiments abritant son Département ministériel en deux lots.

2. Consistance des prestations :

Ces travaux comprennent notamment :

- **Pour le lot n° 01 :** Entretien des bureaux du bâtiment « C », de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et des Inspections de Pédagogie (Annexes EMIA et Nlongkak) :
 - Entretien trois (03) fois par semaine et par palier des bureaux, couloirs et escaliers du bâtiment « C », de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et des Inspections de Pédagogie (Annexes EMIA et Nlongkak) ;
 - Nettoyage à l'aspirateur ;
 - Nettoyage au balai et à la serpillière pour les espaces non pourvus de moquette ;
 - Nettoyage et désencombrement des couloirs puis vidange des poubelles au niveau des points de collecte public ;
 - Dépoussiérage des bureaux, meubles et vitres à l'aide de produits appropriés ;
 - Lavage des rideaux une (01) fois par trimestre ;
 - Pulvérisation d'un désodorisant.
- **Pour le lot n° 02 :** Entretien des toilettes et plomberies sanitaires du bâtiment « C », de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et des Inspections de Pédagogie (Annexes EMIA et Nlongkak) :
 - Entretien et maintenance des appareils sanitaires (détartrage) avec des produits appropriés (lavabos, W.C., urinoirs) ;
 - Entretien, nettoyage et désencombrement des salles d'eau (*Toutes les ordures devant être vidées à la décharge publique*) ;
 - Contrôle de la pression d'eau à tous les niveaux des bâtiments suscités ;
 - Réparation des fuites d'eau dans l'ensemble du réseau d'alimentation et d'évacuation ;
 - Présence permanente dans l'immeuble d'un technicien (plombier) du prestataire pendant les heures ouvrables ;
 - Fourniture des produits détergents et désinfectants ;

N.B : Cet entretien se fera chaque jour ouvrable pour chaque bloc de toilette.

3. Délai d'exécution :

Le délai maximal d'exécution est de dix (10) mois (Mars-Décembre 2018).

4. Participation et origine :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

5. Allotissement :

Cette consultation est constituée de deux (02) lots répartis ainsi qu'il suit :

- Lot n° 01 : Entretien des bureaux, couloirs et escaliers ;
- Lot n° 02 : Entretien et maintenance journaliers des toilettes et sanitaires.

N.B : Un même soumissionnaire peut être adjudicataire des deux (02) lots.



6. Financement :

Les prestations, objet de la présente consultation sont financées par le Budget de Fonctionnement du MINESEC de l'Exercice 2018, sur la ligne d'imputation : 52 25 334 03 390000 6161 411.

7. Consultation du Dossier :

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-Direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier de consultation :

Le Dossier de consultation peut être retiré auprès du Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Tél. 222 23 43 59, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de CFA 50 000 (cinquante mille), représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remise des offres :

Sous peine de rejet, chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, au plus tard le 27/02/2018 à 13 heures et devra porter la mention suivante :

CONSULTATION N° 02/DC/MINESEC/CMPM/2018 du 06/02/2018 à 27/02/2018.

RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Recevabilité et Ouverture :

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

Les offres seront remises à l'adresse sus indiquée et dépouillées le 27/02/2018 à 14 heures au Ministère des Enseignements Secondaires, par la Commission de Passation des Marchés du MINESEC, en présence des soumissionnaires qui le désirent.

Les offres devront être chiffrées en hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et en toutes taxes comprises (TTC), et accompagnées du modèle de soumission signé.

11. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de FCFA 30 000 000 (trente millions) reparti comme suit :

Lot 01: FCFA TTC 16 666 665 (Seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-cinq)

Lot 02: FCFA TTC 13 333 335 (Treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-cinq)

12. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ;
- Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées.

B/ Critères essentiels :

- Présentation générale des offres ;
- Références de l'entreprise dans les prestations similaires ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques ;

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement de la Consultation (PIECE II).

Cette évaluation se fera de manière binaire (oui ou non), avec un minimum acceptable d'au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

13. Attribution

Le contrat sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

14. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **soixante (60) jours**, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

15. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Services des Marchés bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59.

Fait à Yaoundé, le _____

Le Ministre des Enseignements Secondaires,

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/IDM;
- Président CMPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives



**LETTER OF INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE
REQUEST FOR QUOTATION N° 03.16/RQ/MINESEC/MTB/2018 OF 06TH/12/2018
FOR THE UPKEEP OF THE BUILDINGS ACCOMODATING THE CENTRAL
SERVICES OF THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION**

1. Subject:

Within the framework of the execution of the subject, the Minister of Secondary Education launches in emergency procedure a consultation for upkeep of the buildings accommodating the Ministry of Secondary Education.

2. Nature of services:

The services of this contract include:

Lot N° 01: Cleaning and up keep of the Offices in Block « C », the Teachers Resource Centre and the Inspectorates of Pedagogy (EMIA and Nlongkak):

- Cleaning with the vacuum cleaner;
- Sweeping and dry cleaning for offices without floor carpets ;
- Dusting of the offices, pieces of furniture and panes using suitable products;
- Cleaning of the curtains once in a semester;
- Pulverization with a deodorizer.

Lot N° 02: Maintenance of the plumbing and sanitary installations of Block «C», the Support Pedagogical Action (CAAP) and the Inspectorates of Pedagogy (EMIA and Nlongkak):

- upkeeping of the wash rooms;
- Control of water pressure on all the levels of the Building accommodating the central services of the Ministry for Secondary Education, the Teachers Resource Centre and the Inspectorates of Pedagogy;
- Repair of the minor water leakages in the whole of the drains and feeder system;
- Permanent presence in the building of a technician (plumber) provider during business hours;
- Supply of detergent and disinfecting products;

N.B: Maintenance and sanitary work shall be done on all working days.

3. Deadline:

The maximum execution time envisaged by the Project Owner is ten (10) months (March-December 2018) as from notification of the service order to the contractor.

4. Participation and origin:

Participation to this consultation is open to **Enterprises** with proven experience in this domain.

5. Allotment:

This consultation consists of two lots as follows:

Lot N° 01: Cleaning and up keep of the offices;

Lot N° 02: Maintenance of the plumbing and sanitary installations

The same bidder can be adjudicator of the two (02) lots.



6. Funding:

The supplies which are the subject of this request for quotation will be funded by the 2018 recurrent Budget of MINESEC with budgetary head 52 25 334 03 390000 6161 411.

7. Consultation of the Tender file:

The Tender file could be consulted in the Ministry of Secondary Education, **Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts** Block « C » room 813, Tél. 222 23 43 59, on publication of this invitation.

8. Acquisition of consultation file:

The Tender file could be collected from the Ministry of Secondary Education, **Department of Financial and Material Resources**, on presentation of a Treasury receipt showing payment into the Public Treasury of a non-refundable sum of **FCFA 50 000** (fifty thousand Francs) being the cost of purchasing the file.

9. Submission of Files:

Complete bidders' files, including all administrative documents, must be deposited in 05 copies on the 27th / 02 / 2018 at 1:00 pm in sealed envelopes, in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Block « C » Door 813 bearing :

REQUEST FOR QUOTATION N° 03/11/RQ/MINESEC/MTB/2018 OF 06th / 02 / 2018 FOR THE UPKEEP OF THE BUILDING ACCOMODATING THE CENTRAL SERVICES OF THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

« To be opened only during the Tenders Board Opening session ».

10. Reception of bids:

Bids will be received in the address mentioned above on the 27th / 02 / 2018 at 2:00 pm in the Ministry of Secondary Education, by the tenders board, in the presence of the bidders or their mandated representatives with full knowledge of the files if they so desire.

The bids will be evaluated exclusively of value added tax (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by the signed model tender if your bid is chosen.

11. Estimated cost:

The estimated cost of the operation following prior studies stands at: **FCFA TTC 30 000 000** (thirty Million Francs) distributed as follows:

Lot 01: FCFA 16 666 665 (sixteen million six hundred sixty six thousand six hundred and sixty five francs);

Lot 02: FCFA 13 333 335 (thirteen million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty five francs).

12. Main Evaluation Criteria :

Tenders will be evaluated according to the following key criteria:

A / Eliminary Criteria

- Incomplete administrative file;
- non-conformity of administrative file record 48h beyond the statutory time limit;
- False statements or falsified documents.

B / Essential Criteria

- General presentation of offers ;
- References of the company in similar achievements;
- Quality of personal;
- Logistics.

The evaluation of the technical offers will be made according to the binary notation (**yes / no**) on the basis of the essential points below and in accordance with the RPC (PIECE II), with a threshold of 70% for all the essential criteria taken into account.



13. Award:

The contract will be awarded to the tenderer who has offered the lowest bid, substantially in accordance with the requirements of the Bidding Documents, having met 100% of the elimination criteria and at least 70% of the essential criteria.

14. Period of validity of the bids:

The bidder is bound by his bid for a period of sixty (60) days with effect from the deadline fixed for the submission of the bids.

15. Complementary Information:

Complementary information which could be technical in nature can be obtained from the Ministry of Secondary Education - Department of Financial and Material Resources, Services of Public Contracts, Block « C » room 813, Tél. 222 23 43 59.

Yaounde the _____

The Minister of Secondary Education,

Circular copies

- MINMAP;
- ARMP/PCJ;
- President TB;
- Notice Board;
- Chrono.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

PIECE N° I LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : AVIS DE CONSULTATION N° 023/18/DC/MINESEC/CMPM/2018 DU

**RELATIVE A L'ENTRETIEN ORDINAIRE DES LOCAUX ABRITANT LE
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son budget programme 2018, le Ministre des Enseignements Secondaires envisage de conclure un contrat avec un prestataire, pour l'entretien ordinaire des locaux abritant les services de son Département ministériel.

Je vous invite dès lors à soumissionner pour l'exécution de la Lettre-commande relative au projet cité en objet.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif comprenant les prestations à exécuter, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le 2018 à 13 heures, sous enveloppe scellée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

CONSULTATION N°...../DC/MINESEC/CMPM/2018 du 2018
RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

Les offres seront remises au plus tard le 2018 à 13h 00 au plus tard au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59, et dépouillées le même jour à 14 heures, dans la salle de conférence du Ministère des Enseignements Secondaires.

Votre offre devra être chiffrée en hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et en toutes taxes comprises (TTC), et accompagnée du modèle de soumission signé.

Le délai maximal d'exécution est de dix (10) mois (Mars-Décembre 2018).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. /-

PIECE N° II

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er}- Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les prestations faisant l'objet de la Lettre-commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de la Lettre-commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
 - (b) Les spécifications techniques ;
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (d) Le projet de Lettre-commande.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.



2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2-Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) les références dans les prestations similaires ;
- (d) la qualité du personnel ;
- (e) les moyens logistiques ;
- (f) le projet de Lettre-commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière ;
- (g) le dossier administratif complet comprenant :
 1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
 2. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
 3. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;
 4. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA) ;
 5. Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
 6. Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;
 7. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;
 8. Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité ;

L'absence ou la non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

Article 4 – Offre

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :
 - a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
 - b. toutes taxes comprises (TTC).

4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;

4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-commande

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.



2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe un (01) original et les six (06) copies marqués comme tels :

- adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse Indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.
- Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le 27/11/2018 à 14 heures précises, au Ministère des Enseignements Secondaires.

9.2 La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un tableau de comparaison avec un procès-verbal et une proposition d'attribution qu'elle soumettra au Maître d'Ouvrage.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution du contrat au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante à l'issue de l'évaluation.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat du contrat dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- Le nom de l'attributaire ;
- L'objet de la consultation ;
- Le montant de la Lettre-commande ;
- Le délai d'exécution.

Article 13 - Signature de la Lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, le contrat sera signé par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



PIECE N° III MODELES D'ANNEXES

3.1 -LETTRE DE SOUMISSION :

Date :

« CONSULTATION N° *D3* /DC/MINESEC/CMPM/2018 du *06/02/2018*
RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES »

A Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaires.

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, proposons d'entretenir et de maintenir les locaux abritant les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires, conformément à la Demande de Consultation susvisée, pour la somme de Hors Taxe (en lettres et en chiffres) de F CFA et toutes Taxes Comprises (en lettres et en chiffres) de F CFA.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante (60) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-commande, constituera une Lettre Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-



Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le
compte du Candidat

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC
 CONSULTATION N° 03/18 /DC/MINESEC/CMPM/2018 du 06/02 2018
RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
 Date limite de remise des offres : 2018

3.2. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Pour le Lot 01 :

REFERENCES MERCURIALES	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
	Nettoyage à l'aspirateur		
	Nettoyage au balai et à la serpillière pour les bureaux non pourvus de moquette		
	Nettoyage et désencombrement des couloirs puis vidange des poubelles au niveau des points de collecte publics		
	Dépoussiérage des bureaux, meubles et vitres à l'aide de produits appropriés		
	Lavage des rideaux une (01) fois par trimestre		
	Pulvérisation d'un désodorisant		

Pour le Lot 02 :

REFERENCES MERCURIALES	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
	Entretien et maintenance des appareils sanitaires (lavabos, W.C. et urinoirs)		
	Entretien, nettoyage et désencombrement des salles d'eau puis vidange des ordures à la décharge publique		
	Contrôle de la pression d'eau à tous les niveaux des bâtiments abritant les bâtiments suscités		
	Réparation des fuites légères d'eau dans l'ensemble du réseau d'alimentation et d'évacuation		
	Fourniture des produits détergents et désinfectants		
	Présence permanente dans l'immeuble d'un technicien (plombier)		



COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC
 «CONSULTATION N° 03/18/DC/MINESEC/CMPM/2018 du ... 06/02/2018
 RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
 LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES »

Date limite de remise des offres : 2018

3.3 DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Pour le lot 01 :

N°	Désignation	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	Nettoyage à l'aspirateur			
2	Nettoyage au balai et à la serpillière pour les bureaux non pourvus de moquette			
3	Nettoyage et désencombrement des couloirs puis vidange des poubelles au niveau des points de collecte publics			
4	Dépoussiérage des bureaux, meubles et vitres à l'aide de produits appropriés			
5	Lavage des rideaux une (01) fois par trimestre			
6	Pulvérisation d'un désodorisant			
	MONTANT TOTAL HT			
	TVA (19,25%)			
	IR (2,2% ou 5,5%)			
	MONTANT TTC			
	NET A MANDATER			

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.

Pour le lot 02 :

N°	Désignation	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	Entretien et maintenance des appareils sanitaires (lavabos, W.C. et urinoirs)			
2	Entretien, nettoyage et désencombrement des salles d'eau puis vidange des ordures à la décharge publique			
3	Contrôle de la pression d'eau à tous les niveaux des bâtiments abritant les bâtiments suscités			
4	Réparation des fuites légères d'eau dans l'ensemble du réseau d'alimentation et d'évacuation			
5	Fourniture des produits détergents et désinfectants			
6	Présence permanente dans l'immeuble d'un technicien (plombier)			
	MONTANT TOTAL HT			
	TVA (19,25%)			
	IR (2,2% ou 5,5%)			
	MONTANT TTC			
	NET A MANDATER			

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.

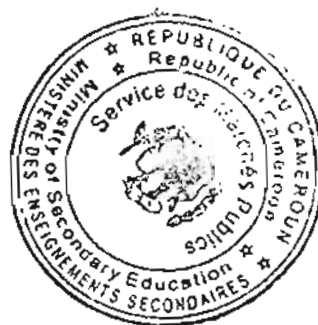
3.4. LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroon (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé.

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

15. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
16. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
17. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
18. PRO ASSUR S.A, BP : 6 650 Douala ;
19. Zenithe Insurance, BP: 1 130 Yaoundé.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 =====
 SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 =====
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 =====
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 =====

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF SECONDARY
 EDUCATION
 =====
 SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 =====
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET
 =====
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
 =====

PIECE N° IV

PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° 03/18/LC/DC/MINESEC/CMPM/2018

PASSEE APRES CONSULTATION N° 03/18/LC/DC/MINESEC/CMPM/2018 du 06/02/2018
 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT LE MINISTERE
 DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MAITRE D'OUVRAGE : MINESEC



TITULAIRE :
NUMERO CONTRIBUTUABLE :
NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :
NUMERO COMPTE :
ADRESSE :
 BP :
 TEL/ FAX:

OBJET : ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MONTANT :

TOTAL HORS TAXES	
TVA (19, 25%)	
IR (2,2% ou 5,5%)	
TOTAL TOUTES TAXES	
NET A PAYER	

DELAI : Le délai maximal d'exécution est de dix (10) mois, de Mars à Décembre 2018.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017

IMPUTATION : 52 25 334 03 390000 6161 411

SOUSCRITE LE :
 SIGNEE LE :
 NOTIFIEE LE :
 ENREGISTREE LE :

ENTRE : L'Etat du Cameroun,

Représenté par : Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaires
Ci après désigné : **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE :

BP :

TEL. :

FAX :

Représentée par :

Ci-après désignée : **LE COCONTRACTANT**

D'AUTRE PART,



IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
- ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 8 - COMMUNICATIONS

CHAPITRE II : EXECUTION DU CONTRAT

- ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 11 - RECEPTION
- ARTICLE 12 - GARANTIE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 15 - MODE DE PAIEMENT
- ARTICLE 16 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 17 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT



CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 19 - REGLEMENT DES LITIGES
- ARTICLE 20- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21 - VALIDITE DU DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande a pour objet l'entretien des locaux abritant les services du Ministère des Enseignements Secondaires pour l'Exercice 2018.

La description des prestations est indiquée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande est passée après Demande de Cotation n° 03/18/DC/MINESEC/CMPM/2018 du 06/02/2018.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contractées aux Cahiers des Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités
- le détail estimatif du bordereau des prix unitaires ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.



ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente Lettre-commande est soumise aux textes applicables ci-après :

- 1- La loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat du Cameroun ;
- 2- La loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2018 ;
- 3- Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- 4- Le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- 5- Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- 6- Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- 7- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- 8- Le décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- 9- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 10- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 11- L'arrêté n°023/CAB/PM du 02 février 2011 relatif aux modalités d'application de la demande de cotation ;
- 12- La circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- 13- La circulaire n°004/CAB/PM du 30 Novembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- 14- La circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- 15- La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- 16- La circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- 17- La circulaire n°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et des Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;
- 18- Les textes régissant les corps de métiers ;
- 19- Les normes en vigueur.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

5.1 ATTRIBUTIONS

Pour l'attribution de la présente Lettre-commande, il est précisé que :

- l'Autorité Contractante (AC) et Maître d'Ouvrage (MO) est le Ministre des Enseignements Secondaires. A ce titre, il est signataire de la Lettre-commande et en assure le bon fonctionnement ;
- les attributions du Chef de Service sont dévolues au Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance (SDEM), ci-après désigné le **Chef de service** ;
- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Chef de Service de la Normalisation, de la Réglementation et de la Maintenance du MINESEC, ci-après désigné l'Ingénieur ;

5.2 NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est **LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est **LE PAYEUR SPECIALISE MINESEC/MINEDUB**;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est **LE DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES DU MINESEC**.

ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION

Le délai maximal d'exécution est de dix (10) mois, Mars-Décembre 20

ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant fait élection de domicile à Yaoundé, B.P. : _____, Tél. _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.



ARTICLE 8 - COMMUNICATION

- 8.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent contrat devront être faites aux adresses suivantes :
- a. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire : *Insérer l'adresse du cocontractant*
 - b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage (MINESEC) en est le destinataire : Monsieur **Le Ministre des Enseignements Secondaires** avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service, et à l'ingénieur le cas échéant.
- 8.2. Le Cocontractant, s'agissant des correspondances adressées aux autres intervenants, adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'œuvre, avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le cocontractant a pour mission d'entretenir le bâtiment abritant les services du Ministère des Enseignements Secondaires, comme décrit à l'article 10 ci-dessous, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-commande.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du présent Avis de Consultation, portent sur les opérations ci-après :

- **Lot 01** : Entretien des bureaux du bâtiment « C », de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et des Inspections de Pédagogie (Annexes EMIA et Nlongkak) :
- Nettoyage à l'aspirateur ;
- Nettoyage au balai et à la serpillière pour les bureaux non pourvus de moquette ;
- Nettoyage et désencombrement des couloirs ;
- Dératification ;
- Dépoussiérage des bureaux, meubles et vitres à l'aide de produits appropriés ;
- Lavage des rideaux une (01) fois par trimestre ;
- Pulvérisation d'un désodorisant.

➤ Pour le lot n° 02 : Entretien des toilettes et plomberies sanitaires du bâtiment « C », de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et des Inspections de Pédagogie (Annexes EMIA et Nlongkak) :

- Entretien et maintenance des appareils sanitaires (détartrage) avec des produits appropriés (lavabos, W.C., urinoirs) ;
- Entretien, nettoyage et désencombrement des salles d'eau (*Toutes les ordures devant être vidées à la décharge publique*) ;
- Contrôle de la pression d'eau à tous les niveaux des bâtiments suscités ;
- Réparation des fuites d'eau dans l'ensemble du réseau d'alimentation et d'évacuation ;
- Présence permanente dans l'immeuble d'un technicien (plombier) du prestataire pendant les heures ouvrables ;
- Fourniture des produits détergents et désinfectants ;

ARTICLE 11- RECEPTION

Pour éviter toute contestation, le cocontractant est tenu de demander la réception par lettre recommandée ou message porté contre décharge adressé au Maître d'Ouvrage.

La réception sera effectuée, sur la demande du Cocontractant par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception, par une Commission composée ainsi qu'il suit :

1. Le Ministre des Enseignements Secondaires ou son représentant.....Président ;
2. Le Directeur des Ressources Financières et Matérielles ou son représentantMembre ;
- 3 Le Chef de Service de la Normalisation, de la Réglementation et de la Maintenance à la DRFM.....Rapporteur.
4. Le Cocontractant.....Membre ;
5. L'agent chargé des opérations de comptabilité matières au Cabinet Membre ;

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif Technique et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le cocontractant sera payé pour les prestations réellement effectuées.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception.

Il sera alors dressé un procès verbal de réception signé par tous les membres de la Commission

ARTICLE 12 - GARANTIE

S'agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Par ailleurs, le prestataire devra présenter une police d'assurance Responsabilité civile Chef d'entreprise en cours de validité.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX

Le cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frals, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-commande s'élève à la somme de.....
Francs **CFA Toutes Taxes Comprises**, conformément à l'extrait du devis estimatif détaillé ci-après :



MONTANT HTVA	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. 2,2 ou 5,5% HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

ARTICLE 15 – MODE DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande par crédit au compte ci-après Ouvert au nom des Etablissements..... à la (banque) agence de

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE (RIB)

ARTICLE 16- REGIME FISCAL

La présente Lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 17 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Vingt (20) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande seront édités par les soins des services du Maître d'Ouvrage et transmis à ce dernier pour signature et diffusion.

ARTICLE 19 - REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

Au cas où celui-ci n'est pas possible, tout différend découlant de l'exécution de la présente Lettre-commande sera définitivement tranché par les Tribunaux Administratifs compétents du Cameroun

ARTICLE 20 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande peut être résiliée dans les conditions, termes et formes prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 21 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au cocontractant par le MINESEC.



PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° 3/LC/DC/MINESEC/CMPM /2018 DU
04.02/2018 PASSEE APRES CONSULTATION N°..../DC/MINESEC/CMPM/2018 DU 2018 AVEC
L'ENTREPRISE : (Raison sociale et adresse du COCONTRACTANT).....

**POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
MAITRE D'OUVRAGE : MINESEC**

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

MONTANT HTVA	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. 2,2 ou 5,5% HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

DELAI D'EXECUTION : Le délai maximal d'exécution est de dix (10) mois, de Mars à Décembre 2018.

Lue et acceptée par le prestataire



Yaoundé, le

Signée par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le

Enregistrement

TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Ces travaux comprennent notamment :

- **Pour le lot n° 01 : Entretien des bureaux du bâtiment « C », de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et des Inspections de Pédagogie (Annexes EMIA et Nlongkak) :**
 - Entretien trois (03) fois par semaine et par palier des bureaux, couloirs et escaliers du bâtiment « C », de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et des Inspections de Pédagogie (Annexes EMIA et Nlongkak) ;
 - Nettoyage à l'aspirateur ;
 - Nettoyage au balai et à la serpillière pour les espaces non pourvus de moquette ;
 - Nettoyage et désencombrement des couloirs puis vidange des poubelles au niveau des points de collecte public ;
 - Dépoussiérage des bureaux, meubles et vitres à l'aide de produits appropriés ;
 - Lavage des rideaux une (01) fois par trimestre ;
 - Dératisation ;
 - Pulvérisation d'un désodorisant.
- **Pour le lot n° 02 : Entretien des toilettes et plomberies sanitaires du bâtiment « C », de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) et des Inspections de Pédagogie (Annexes EMIA et Nlongkak) :**
 - Entretien et maintenance des appareils sanitaires (détartrage) avec des produits appropriés (lavabos, W.C., urinoirs) ;
 - Entretien, nettoyage et désencombrement des salles d'eau (*Toutes les ordures devant être vidées à la décharge publique*) ;
 - Contrôle de la pression d'eau à tous les niveaux des bâtiments suscités ;
 - Réparation des fuites d'eau dans l'ensemble du réseau d'alimentation et d'évacuation ;
 - Présence permanente dans l'immeuble d'un technicien (plombier) du prestataire pendant les heures ouvrables ;
 - Fourniture des produits détergents et désinfectants ;

N.B : Cet entretien se fera chaque jour ouvrable pour chaque bloc de toilette.



TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Pour le Lot 01 :

REFERENCES MERCURIALES	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
	Nettoyage à l'aspirateur		
	Nettoyage au balai et à la serpillière pour les bureaux non pourvus de moquette		
	Nettoyage et désencombrement des couloirs puis vidange des poubelles au niveau des points de collecte publics		
	Dépoussiérage des bureaux, meubles et vitres à l'aide de produits appropriés		
	Lavage des rideaux une (01) fois par trimestre		
	Pulvérisation d'un désodorisant		

Pour le Lot 02 :

REFERENCES MERCURIALES	Désignation	PU en chiffres	PU en lettres
	Entretien et maintenance des appareils sanitaires (lavabos, W.C. et urinoirs)		
	Entretien, nettoyage et désencombrement des salles d'eau puis vidange des ordures à la décharge publique		
	Contrôle de la pression d'eau à tous les niveaux des bâtiments abritant les bâtiments suscités		
	Réparation des fuites légères d'eau dans l'ensemble du réseau d'alimentation et d'évacuation		
	Fourniture des produits détergents et désinfectants		
	Présence permanente dans l'immeuble d'un technicien (plombier)		



TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

Pour le lot 01 :

N°	Désignation	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	Nettoyage à l'aspirateur			
2	Nettoyage au balai et à la serpillière pour les bureaux non pourvus de moquette			
3	Nettoyage et désencombrement des couloirs puis vidange des poubelles au niveau des points de collecte publics			
4	Dépoussiérage des bureaux, meubles et vitres à l'aide de produits appropriés			
5	Lavage des rideaux une (01) fois par trimestre			
6	Pulvérisation d'un désodorisant			
MONTANT TOTAL HT				
TVA (19,25%)				
IR (2,2% ou 5,5%)				
MONTANT TTC				
NET A MANDATER				

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.

Pour le lot 02 :

N°	Désignation	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	Entretien et maintenance des appareils sanitaires (lavabos, W.C. et urinoirs)			
2	Entretien, nettoyage et désencombrement des salles d'eau puis vidange des ordures à la décharge publique			
3	Contrôle de la pression d'eau à tous les niveaux des bâtiments abritant les bâtiments suscités			
4	Réparation des fuites légères d'eau dans l'ensemble du réseau d'alimentation et d'évacuation			
5	Fourniture des produits détergents et désinfectants			
6	Présence permanente dans l'immeuble d'un technicien (plombier)			
MONTANT TOTAL HT				
TVA (19,25%)				
IR (2,2% ou 5,5%)				
MONTANT TTC				
NET A MANDATER				



Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.

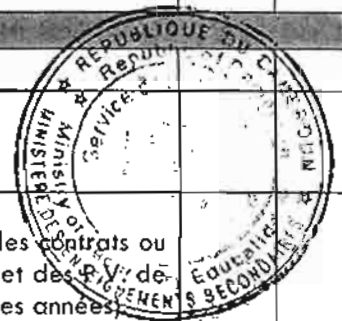
GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES
CONSULTATION N° 08/10/DC/MINESEC/CMPM/2018 DU 06/02/2018
POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES – LOT 1

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
PIECES ADMINISTRATIVES			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.4	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (cinquante mille Francs CFA) ;		
A.5	Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.6	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.7	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.8	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité.		
EVALUATION TECHNIQUE			
B.1	SOUSSION : timbrée, datée et signée ;		
B.2	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE Présentation des documents lisibles, paginés et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.3	REFERENCES DANS LES REALISATIONS SIMILAIRES Liste des références de l'entreprise dans les réalisations similaires assorties des copies du certificat de bonne exécution (1ère et dernière page de chaque contrat) et des réceptions correspondants (minimum acceptable 02 marchés sur les 05 dernières années).		
B.4	QUALITE DU PERSONNEL (minimum acceptable) : Un chef d'équipe ayant au moins le niveau de C.A.P ou de BEPC avec 03 ans d'expérience dans le domaine (lot 01). Dix (10) ouvriers; Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants : ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipe, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé (pour le chef d'équipe) ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe. NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier.		
B.5	MOYENS LOGISTIQUES : minimum acceptable : ➤ 02 aspirateurs au moins ; ➤ Equipement de protection individuelle (Blouse ou combinaison, gants en latex, cache-nez, etc.....) ➤ Petits équipements : serpillières, balais, savons de ménage liquide ou solide, chamoisine, tête de loup, désodorisant etc ...		
B.6	le projet de Lettre-commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière		
NOTE TECHNIQUE			
CRITERES ELIMINATOIRES			
1	Dossier administratif incomplet ;		
2	Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;		
3	Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;		



GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES
CONSULTATION N° 01/11/DC/MINESEC/CMPM/2018 DU ... 06/02/2018
POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES – LOT 2

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
PIECES ADMINISTRATIVES			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.4	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (cinquante mille Francs CFA) ;		
A.5	Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.6	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.7	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.8	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité.		
EVALUATION TECHNIQUE			
B.1	SOUMISSION : timbrée, datée et signée ;		
B.2	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE Présentation des documents lisibles, paginés et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.3	REFERENCES DANS LES PRESTATIONS SIMILAIRES Liste des références de l'entreprise dans les prestations similaires assorties des contrats ou du certificat de bonne exécution (1ère et dernière page de chaque contrat) et des réceptions correspondants (minimum acceptable 02 marchés sur les 05 dernières années)		
B.4	QUALITE DU PERSONNEL (minimum acceptable) : Un chef d'équipe ayant au moins le niveau de C.A.P en Installation Sanitaire (CAP-IS) avec 03 ans d'expérience dans le domaine (lot 02) Cinq (05) ouvriers ayant au moins 02 ans d'expérience dans le domaine ; Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipe, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe. NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier.		
B.5	MOYENS LOGISTIQUES : minimum acceptable : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Furet pour débouchage (2 à 4m) ; ➤ Equipement de protection individuelle (Blouse ou combinaison, gants en cuir, cache-nez, etc.....) ➤ Petits équipements : scie à métaux, clé à griffe (n° 12, 14, 16, 24), coupe-culvre, ventouse, coupe-tubes, lampe à chauffer, ressort à cintrer, perceuse pour béton, pince à cintrer n° 12 et 14 avec boîte à collet battu). 		
B.6	le projet de Lettre-commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière		
NOTE TECHNIQUE			
CRITERES ELIMINATOIRES			
1	Dossier administratif incomplet ;		
2	Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;		
3	Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;		



MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINESEC

Consultation N° 03/18/DC/MINESEC/CMPM/2018 du 06/02/2018
POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ABRITANT
LE MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Date limite de remise des offres.....

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE	Conformité de l'offre		EXECUTION		PRIX TOTAL TTC	OBSERVATION
			OUI	NON	DELAI	LIEU		
1								
2								
3								
4								
5								

MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

NOM :

FONCTION

SIGNATURE

